

ECONOMIE

Environnement: Un réquisitoire sans appel

• Difficulté d'appliquer le principe pollueur-payeur

• El Haïte explique les défis et les opportunités du climat

LES débats sur le climat mobilisent en ce moment. Le contexte s'y prête à la veille de la Cop 21 à Paris (la Cop 22 prévue au Maroc en novembre 2016) et suite à l'Appel de Tanger pour la réussite du Sommet sur les changements climatiques. C'est un peu le décor de la rencontre organisée, mercredi 7 octobre, par la Chambre française de commerce (CFCIM) et animée par la ministre de l'Environnement, Hakima El Haïte. Un rendez-vous qui a fait salle comble, tellement la thématique est pertinente: «Défi climatique: quelles responsabilités et quelles opportunités pour l'entreprise». Il faut dire aussi que les changements climatiques préoccupent de plus en plus (la terre chauffe, vagues de canicule, turbulences, inondations, crues, cyclones...). «Le dérèglement climatique



Hakima El Haïte, ministre de l'Environnement: «Nous disposons de 108 millions de DH dans les fonds verts pour subventionner les stations d'épuration des entreprises»

(Ph. L'Economiste)

est le défi du siècle. C'est l'une des plus fortes menaces pour l'humanité, plus que les guerres, le terrorisme...», tient à préciser la ministre. De 2012 à aujourd'hui, de multiples impacts néfastes ont été enregistrés en Afrique: 800 catastrophes recensées, plus de 300.000 morts, 750 millions d'Africains n'ont pas accès à l'énergie... En 5 ans, 35 millions de migrants ont traversé la Méditerranée, dont une grande partie est morte! C'est dire que le Sommet du climat permettra «non seulement de négocier pour ceux qui vont vivre, mais aussi

ceux qui vont mourir... si rien n'est fait», insiste El Haïte. Or, tout le monde a droit à la vie. Ceci étant dit, la France a enclenché un débat et une dynamique qui impliquent toutes les forces vives. Le privé et les territoires font un effort remarquable qui dépasse le public. En plus des incitations, ils sont conscients que les marges dégagées des investissements dans le climat dépassent de loin les autres marges marchandes. Au total, 350 milliards de dollars ont été investis en 2015 dans le monde, uniquement dans le climat.

Au Maroc, la culture et les enjeux du climat relèvent encore de l'abstraction. On en est encore aux balbutiements, au démar-

thermiques. Il va falloir changer les procédés de construction avec des bâtiments résilients», tient à préciser la ministre. Autre aberration, les habitations et constructions dans le domaine maritime. Or, la loi littorale exige de reculer d'au moins 100 mètres de la mer. «Le Marocain n'a pas encore conscience des risques et dangers de la vie à proximité des marées», signale la ministre. Les dérives sont multiples: «Les déchets hospitaliers, les seringues jetées dans la rue, les consommables de diagnostics, le sang coagulé déversé devant des cliniques, les pansements...», déplorent des membres de la CFCIM. Sur ce point, la ministre rappelle que des stérilisateurs ont été mis en place dans plusieurs régions, sauf qu'ils ne marchent pas tous. De plus, le nombre d'entreprises spécialisées dans ce type de déchets reste très limité, car l'offre commerciale est peu attractive. Ce type de déchets relève plutôt des collectivités locales et du ministère de la Santé. Ce n'est pas le propre du département de l'Environnement, tient à préciser El Haïte. Mais il y a un arrêté ministériel conjoint entre les deux ministères. «Le travail ne se fait pas dans les règles de l'art. Il faut revoir le budget des déchets hospitaliers, renforcer les contrôles dans les hôpitaux, les cliniques... Tout cela n'est pas très

Seize mesures pour 2016

«NOUS avons commencé par l'écotaxe, nous allons construire des centres de valorisation des déchets. Le programme des CVT requiert 10 à 15 ans. Nous sommes en train de créer le centre marocain de compétences climatiques...». Une série de chantiers déjà lancés. «Nous disposons de 108 millions de DH dans les fonds verts pour subventionner les stations d'épuration des entreprises», annonce la ministre qui prévoit de dévoiler bientôt 16 mesures dans le cadre de la loi de finances 2016. Parmi ces mesures, la réforme de la durabilité du transport, le système bonus malus, le timbre écologique, les timbres de centres de visite technique... Au programme également en 2016, à la veille de la Cop 22, le changement de l'ensemble de la flotte des taxis de l'aéroport Mohammed V, qui disposera de véhicules écologiques. Mieux, «dès janvier prochain, le Marocain pourra déposer sa vieille batterie et l'échanger contre une toute neuve. Pareil pour les pneus. □

rage. Et c'est tant mieux puisque le retard permettra d'éviter les erreurs des autres. Aujourd'hui, le défi consiste à intégrer la notion de durabilité dans les secteurs et les filières industriels. Selon El Haïte, la priorité est de déployer la durabilité dans tous les secteurs, intégrer les impératifs du changement climatique dans les stratégies politiques ou encore la composante climat dans les stratégies des industriels. La tutelle a une année pour élaborer sa stratégie alors que les entreprises ont 2 ans pour le faire. Le ministère planche en ce moment sur les plans d'actions, secteur par secteur. En clair, un socle juridique est là à travers la loi cadre. Mais il va falloir s'attaquer d'urgence aux industriels pollueurs, aux déchets hospitaliers, aux émissions de CO2 dans le transport, aux décharges sauvages, au bâtiment non résilient... «Les trous dans les routes et les fissures dans le bâtiment sont la conséquence directe des chocs

beau. On y travaille», relève El Haïte. Par ailleurs, le développement durable et la culture de l'environnement ne se décrètent pas. C'est un choix de société. De l'avis d'experts, il faut commencer par le comportement, l'éducation et le civisme. Un travail de fond devra s'opérer dans les écoles. «Nous sommes en train d'analyser la psychopédagogie des manuels scolaires pour éditer un guide qui permettra d'inculquer et apprendre les gestes environnementaux dès le jeune âge», annonce la ministre. Mais elle rappelle que la démarche comportementale ne peut être concluante, sans la sanction. Elle en veut pour preuve l'exemple de la ceinture de sécurité auquel les automobilistes ont adhéré dès lors que l'Etat a instauré des amendes. □

Amin RBOUB

Pour réagir à cet article:
courrier@economiste.com